Exemple de rapport sur un dossier fictif : noms, chiffres et documents sont inventés.

PME de services — 12 mois de factures

82 / 100

GO

Les 612 factures reçues couvrent douze mois complets (septembre 2025 à août 2026) et 41 fournisseurs, pour 286 400 € HT de dépenses. L'analyse signale 12 postes, dont trois anomalies nettes : une hausse de 17 % appliquée sans avenant par le prestataire de nettoyage, quatre factures d'infogérance en double pour 9 200 € HT, et un abonnement de copieur sans aucune utilisation depuis huit mois. Les économies récurrentes estimées atteignent 18 900 € par an, soit 6,6 % des dépenses, dont 13 130 € directement actionnables. Les 5 770 € restants dépendent de contrats ou de données d'effectif à confirmer.

Chiffres clés

Factures analysées	**612**	Ensemble des factures transmises, septembre 2025 à août 2026
Dépenses fournisseurs	**286 400 €**	Total HT des factures transmises
Postes signalés	**12**	Tableau des actions
Économies possibles	**18 900 € / an**	Tableau des actions, total des gains récurrents
Doublons à récupérer (ponctuel)	**9 200 € HT**	Factures Fournisseur B F-2025-114 à F-2026-108
Économies / dépenses	**6,6 %**	Calcul : 18 900 € / 286 400 €
Nombre de fournisseurs	**41**	Ensemble des factures transmises

Part des 5 premiers fournisseurs	**56,6 % des dépenses**	Ensemble des factures transmises

Points d'attention

POINT	GRAVITÉ	SOURCE
Fournisseur A (nettoyage) : hausse de 17 % sans avenant, forfait passé de 2 650 € à 3 100 € HT par mois depuis février 2026.	**élevée**	Factures FA-2026-01 et FA-2026-02
Fournisseur B (infogérance) : 4 factures en double (9 200 €), chacune couvrant une période déjà facturée.	**élevée**	Factures F-2025-114, F-2025-121, F-2026-009, F-2026-015, F-2026-058, F-2026-063, F-2026-102, F-2026-108
Fournisseur C (copieurs) : abonnement inactif depuis 8 mois, compteur du copieur du site secondaire à zéro depuis janvier 2026.	moyenne	Factures C-2026-011 à C-2026-081, relevés de compteur
Fournisseur K (licences) : 40 licences facturées, nombre à rapprocher de l'effectif réel, non fourni.	moyenne	Factures K-2025-09 à K-2026-08
Fournisseur F (véhicules) : 3 900 € HT de kilomètres excédentaires facturés sur trois véhicules.	faible	Factures F-LLD-2026-033 et F-LLD-2026-061
Frais annexes dispersés (port, facture papier, déplacements, livraisons) pour 2 960 € HT sur l'année.	faible	Factures Fournisseurs J, L, N et O

Dépenses par fournisseur

Les dépenses de 286 400 € HT se répartissent entre 41 fournisseurs, mais les cinq premiers concentrent 56,6 % du total. Il s'agit de postes récurrents (véhicules, infogérance, nettoyage, énergie, licences), donc renégociables. Les 27 plus petits fournisseurs

représentent 36 450 € HT.

Fournisseur F — location longue durée de 6 véhicules	37 440 € HT, soit 13,1 % des dépenses.	Factures F-LLD-2025-09 à F-LLD-2026-08
Fournisseur B — infogérance informatique	36 800 € HT facturés, dont 9 200 € de doublons, soit 12,8 % des dépenses.	Factures Fournisseur B, septembre 2025 à août 2026
Fournisseur A — nettoyage des locaux	34 950 € HT, soit 12,2 % des dépenses.	Factures FA-2025-09 à FA-2026-08
Fournisseur E — électricité des deux sites	31 200 € HT, soit 10,9 % des dépenses.	Factures Fournisseur E, septembre 2025 à août 2026
Fournisseur K — licences bureautiques	21 600 € HT, soit 7,5 % des dépenses.	Factures K-2025-09 à K-2026-08

Évolution des prix

Quatre fournisseurs ont augmenté leurs prix au cours de la période. La hausse du prestataire de nettoyage est la plus forte et n'est appuyée par aucun document contractuel. Les autres hausses sont plus modérées mais méritent d'être rapprochées des contrats.

Fournisseur A — nettoyage	Forfait mensuel de 2 650 € HT jusqu'en janvier 2026, puis 3 100 € HT, soit +17 %.	Factures FA-2026-01 et FA-2026-02
Fournisseur J — fournitures	Ramettes et toners : +11 % sur les mêmes références entre octobre 2025 et mai 2026.	Factures J-2025-1042 et J-2026-0388
Fournisseur E — électricité	Prix du kWh en hausse de 6 % au renouvellement du 1er janvier 2026.	Facture E-2026-01, page 2

Fournisseur L — coursier	Course intra-ville passée de 18,50 € à 20,00 € HT au 1er janvier 2026, soit +8 %.	Factures L-2025-12 et L-2026-01

Fréquence des achats

Les achats de fournitures et de restauration sont fractionnés en nombreuses petites commandes. Ce fractionnement génère des frais de livraison qui pourraient être évités par des commandes groupées.

Fournitures (Fournisseurs I et J)	74 commandes en 12 mois, dont 31 sous le seuil de franco de port.	Factures Fournisseurs I et J
Traiteur (Fournisseur O)	48 commandes, montant moyen de 234 € HT, frais de livraison de 25 € HT par commande.	Factures Fournisseur O
Coursier (Fournisseur L)	210 courses facturées, dont 64 entre les deux sites de l'entreprise.	Factures Fournisseur L

Doublons

Quatre factures du Fournisseur B couvrent une période déjà facturée, pour 2 300 € HT chacune. Les numéros diffèrent mais les libellés, périodes et montants sont identiques. Les pièces transmises ne permettent pas de savoir si ces factures ont été payées.

Novembre 2025	F-2025-121 reprend la période déjà facturée par F-2025-114 (2 300 € HT).	Factures F-2025-114 et F-2025-121
Janvier 2026	F-2026-015 reprend F-2026-009 (2 300 € HT).	Factures F-2026-009 et F-2026-015
Avril 2026	F-2026-063 reprend F-2026-058 (2 300 € HT).	Factures F-2026-058 et F-2026-063

Juin 2026	F-2026-108 reprend F-2026-102 (2 300 € HT).	Factures F-2026-102 et F-2026-108

Anomalies de facturation

Outre les doublons, deux anomalies relèvent d'écarts entre ce qui est facturé et ce qui semble convenu. Elles sont à confronter aux contrats, qui n'ont pas été transmis.

Hausse sans avenant	Le Fournisseur A applique un nouveau forfait dès février 2026 ; aucune pièce du dossier ne mentionne d'avenant ou de clause d'indexation.	Facture FA-2026-02
Intervention déjà incluse	Le Fournisseur N facture 420 € HT pour une visite préventive du 14/03/2026, alors que sa facture de forfait annuel mentionne deux visites préventives incluses.	Factures N-2025-031 et N-2026-012

Frais annexes

Les frais annexes représentent de petites sommes réparties sur plusieurs fournisseurs, mais totalisent 6 860 € HT sur l'année. Une partie peut être supprimée par des commandes groupées, la facturation électronique ou l'ajustement des contrats de véhicules.

Port et facture papier	1 600 € HT de frais de port sous franco et de frais d'édition de facture papier (2,50 € à 4,90 €).	Factures Fournisseurs J et L
Frais de déplacement	Le Fournisseur N facture 95 € HT de déplacement à chacune des 8 interventions, soit 760 € HT, en plus du forfait.	Factures Fournisseur N
Livraison traiteur	600 € HT de frais de livraison sur des commandes groupables.	Factures Fournisseur O

Kilomètres excédentaires	3 900 € HT facturés sur trois véhicules dont le kilométrage contractuel est dépassé.	Factures F-LLD-2026-033 et F-LLD-2026-061

Abonnements

Plusieurs abonnements sont payés sans usage visible sur les factures. Le copieur du site secondaire est le cas le plus net ; les licences et lignes mobiles doivent être rapprochées de l'effectif.

Copieur du site secondaire (Fournisseur C)	Forfait de 245 € HT par mois, compteur à 0 page de janvier à août 2026.	Factures C-2026-011 à C-2026-081
Lignes mobiles (Fournisseur H)	5 lignes à 21 € HT par mois sans aucune consommation depuis au moins six mois.	Factures H-2026-03 à H-2026-08, détail par ligne
Licences bureautiques (Fournisseur K)	40 licences à 45 € HT par mois ; l'effectif n'est pas connu pour vérifier leur utilisation.	Factures K-2025-09 à K-2026-08
Cartes carburant (Fournisseur G)	8 cartes facturées 7,50 € HT par mois pour 6 véhicules ; 2 cartes sans transaction.	Factures Fournisseur G, relevés mensuels

Fournisseurs coûteux

Trois fournisseurs se distinguent par leur poids ou leur évolution. Le dossier ne contient pas de devis concurrents ; les comparaisons sont à établir par une mise en concurrence.

Fournisseur A — nettoyage	37 200 € HT en rythme annuel au nouveau tarif, après une hausse de 17 %.	Facture FA-2026-02
Fournisseur B — infogérance	27 600 € HT par an hors doublons, soit environ 57 € HT par mois pour chacun des 40 postes équipés de licences.	Factures Fournisseur B ; factures K-2025-09 à K-2026-08

Fournisseur F — véhicules	520 € HT par véhicule et par mois, plus les kilomètres excédentaires.	Factures F-LLD-2025-09 à F-LLD-2026-08

Achats similaires

Les mêmes références de fournitures sont achetées chez deux fournisseurs à des prix différents. Regrouper les commandes chez le moins cher réduirait le coût unitaire et les frais de port.

Fournitures (I et J)	Mêmes ramettes et toners achetés 22 % plus cher chez J que chez I ; 6 120 € HT dépensés chez J.	Factures I-2026-0215 et J-2026-0388
Transport entre sites	64 courses entre les deux sites facturées par le coursier, pour un trajet qui pourrait être regroupé.	Factures Fournisseur L

Tableau des actions

Les actions sont classées par gain et par facilité de mise en œuvre. Les trois premières reposent uniquement sur les factures et peuvent être engagées immédiatement.

1. Réclamer l'avoir des doublons au Fournisseur B	9 200 € HT ponctuels, après vérification des paiements.	Factures F-2025-114 à F-2026-108
2. Contester la hausse du Fournisseur A	Retour au tarif indexé (environ +3 %) : 4 440 € HT par an.	Factures FA-2026-01 et FA-2026-02
3. Résilier le copieur du site secondaire et les lignes inactives	2 940 € + 1 260 € HT par an, sous réserve des durées d'engagement.	Factures Fournisseurs C et H

4. Ajuster licences et kilométrage	Jusqu'à 2 700 € (licences) et 1 950 € (véhicules) HT par an, à confirmer.	Factures Fournisseurs K et F
5. Regrouper achats et supprimer frais annexes	Fournitures, port, déplacements, livraisons, cartes carburant, puissance électrique : 5 610 € HT par an.	Factures Fournisseurs E, G, I, J, L, N et O

Économies estimées

Les économies récurrentes atteignent 18 900 € HT par an, soit 6,6 % des dépenses analysées, auxquelles s'ajoutent 9 200 € HT ponctuels à récupérer sur les doublons. 13 130 € sont actionnables sur la seule base des factures ; 5 770 € dépendent des contrats ou de l'effectif.

Actionnables	Nettoyage 4 440 €, copieur 2 940 €, frais annexes 1 600 €, fournitures 1 350 €, lignes mobiles 1 260 €, déplacements 760 €, livraisons 600 €, cartes carburant 180 € : 13 130 € HT par an.	Tableau des actions
À confirmer	Licences 2 700 €, kilométrage des véhicules 1 950 €, puissance électrique souscrite du site secondaire 1 120 € : 5 770 € HT par an.	Tableau des actions ; facture E-2026-01, page 2
Ponctuel	Avoir de 9 200 € HT à demander au Fournisseur B, non compté dans le total annuel.	Factures F-2025-114 à F-2026-108

Questions à poser

- Les quatre factures en double du Fournisseur B ont-elles été payées ?
- Un avenant ou un courrier d'indexation du Fournisseur A a-t-il été reçu avant février 2026 ?

- Le contrat du copieur du site secondaire comporte-t-il une durée d'engagement ou une indemnité de résiliation ?
- Quel est l'effectif actuel, et combien de collaborateurs utilisent réellement une licence bureautique ?
- À qui sont attribuées les 5 lignes mobiles sans consommation et les 2 cartes carburant inactives ?
- Le contrat de maintenance du Fournisseur N inclut-il les frais de déplacement ?
- La puissance électrique souscrite sur le site secondaire a-t-elle été revue depuis le changement d'usage des locaux ?

Checklist

- Rapprocher les 4 factures en double des relevés bancaires
- Demander un avoir de 9 200 € HT au Fournisseur B
- Retrouver le contrat du Fournisseur A et sa clause d'indexation
- Contester par écrit la hausse de 17 % du Fournisseur A
- Vérifier la durée d'engagement du copieur du site secondaire avant résiliation
- Résilier les lignes mobiles et cartes carburant inactives
- Comparer le nombre de licences à l'effectif réel
- Ajuster le kilométrage contractuel des véhicules au prochain avenant
- Regrouper les achats de fournitures chez le fournisseur le moins cher
- Passer à la facture électronique chez les fournisseurs qui facturent le papier
- Lancer une mise en concurrence sur le nettoyage et l'infogérance

---

Pièces manquantes

- Contrats des Fournisseurs A, C et N
- Relevés bancaires ou grand livre fournisseurs pour vérifier les paiements
- Effectif et liste des utilisateurs des licences et lignes mobiles

Rapport produit par un outil d'aide à l'analyse. Il ne constitue pas un conseil juridique ou financier et ne remplace pas la vérification par un professionnel. Les documents transmis ont été supprimés après l'envoi de ce rapport.